

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

001-2025 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 18 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),**

- DESIGNE Mme Sophie TOURNADRE pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Mars 2025

**La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE**



**Le Maire
Alain DELAGE**



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURICOURT
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_001_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JULLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

002-2025 – ADOPTION DE LA SYNTHESE D'EXPLOITATION 2024 DE LA STATION D'EPURATION LA BARANDIE

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que la synthèse d'exploitation 2024 de la station de dépollution de la Barandie doit être présentée à l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux « systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 », modifié le 06 janvier 2021, ce rapport doit être adressé aux services de la Police de l'Eau début mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après présentation de ce rapport,
à 18 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **ADOPTE** la synthèse d'exploitation 2024 de la station d'épuration La Barandie,
- **DECIDE** de transmettre aux services de la Police de l'Eau la présente délibération conformément à l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux « systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 »,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif cc
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_002_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

003-2025 – BUDGET GENERAL - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

La séance est alors présidée par M. René BERGEAUD, 1^{er} Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	347 757,04	250 854,49	0,00	250 854,49	347 757,04
Opérations exercice	2 786 648,46	4 308 291,94	1 458 627,39	497 472,91	4 245 275,85	4 805 764,85
Total	2 786 648,46	4 656 048,98	1 709 481,88	497 472,91	4 496 130,34	5 153 521,89
Résultat de clôture		1 869 400,52	1 212 008,97			657 391,55
Restes à réaliser	0,00	0,00	602 300,00	100 000,00	602 300,00	100 000,00
Total cumulé	0,00	1 869 400,52	1 814 308,97	100 000,00	602 300,00	757 391,55
Résultat définitif		1 869 400,52	1 714 308,97			155 091,55

Le Conseil Municipal

à 16 voix pour,

et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Général de la Commune d'Ydes,

-DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Premier Adjoint
René BERGEAUD



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURICOURT
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif ou au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025

Date de réception de l'AR: 03/03/2025

015-211502653-DEL_003_2025-DE

A G E D I

MAIRIE DE YDES

10 Place Georges Pompidou
15210 YDES
Tél : 04 71 40 82 51
mairie@ydes.fr
www.ydes.fr



CFU : note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2024

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le CFU est un document de synthèse, reprenant les informations essentielles qui figuraient soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Il constitue donc un document plus simple et plus lisible que l'information produite aujourd'hui. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la ville.

II. La section de fonctionnement

II. 1. Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	4 308 291.94 €
Dépenses de fonctionnement	2 786 648.46 €

II. 2. Analyse

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **909 7840.15 €**.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **1 164 511.71 €** pour l'année 2024. Elles étaient de **1 096 240.99 €** en 2023.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **467 456.44 €**.

En 2024, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de **54 839.00 €**.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **122 939.22 €**. Elles étaient de **122 813.58 €** en 2023.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles s'élèvent à **2 849.56 €**.

Date de transmission de l'acte: 10/03/2025

Date de réception de l'AR: 10/03/2025

015-211502653-DEL_2025_014-AU

A G E D I

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	772 094.54	909 784.15	+ 137 689.61
012	Charges de personnel	1 096 240.99	1 164 511.71	+ 68 270.72
014	Atténuation de produits	40 843.00	45 800.00	+ 4 957.00
65	Autres charges de gestion courante	151 161.80	467 456.44	+ 316 294.64
66	Charges financières	122 813.58	122 939.22	+ 125.64
67	Charges exceptionnelles	38 185.20	2 849.56	- 35 335.64
68	Dotations provisions	2 800.00	2 800.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses		2 224 139.11	2 716 141.08	+ 492 001.97

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles s'élèvent à **97 585.85 €** en 2024. Et étaient de **76 201.38 €** en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Ces recettes sont de **67 003.31 €** pour 2024.

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : **49.12 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **98.09 %**

Taxe d'habitation : **21.89 %**

	CA 2023	CFU 2024
73 – Impôts et taxes	1 630 332.49 €	1 671 644.00 €

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : **724 175.24 €** pour 2024 et **679 501.34 €** pour 2023.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de **1 697 121.68 €**.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **37 416.41 €**.

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **97 585.85 €**. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Date de transmission de l'acte: 10/03/2025 Date de réception de l'AR: 10/03/2025 015-211502653-DEL_2025_014-AU A G E D I

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	101 094.91	347 757.04	+ 246 662.13
013	Atténuation de charges	76 201.38	97 585.85	+ 21 384.47
70	Produits des services	48 800.23	67 003.31	+ 18 203.08
73	Impôts et taxes	1 630 332.49	1 671 644.00	+ 41 311.51
74	Dotations et participations	679 501.34	724 175.24	+ 44 673.90
75	Autres produits (dont loyers)	270 065.20	1 697 121.68	+ 1 427 056.48
76	Produits financiers	4 051.24	45.45	- 4 005.79
77	Produits exceptionnels	1 118.25	37 416.41	+ 36 298.16
78	Reprise sur amortissements et provisions		2 800.00	+ 2800.00

III. La section d'investissement

III. 1. Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	497 472.91 €
Dépenses d'investissement	1 458 627.39 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025 : 155 091.55 €

c) Solde des restes à réaliser : 602 300.00 €

III. 2. Analyse

Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 1 018 302.16 € en 2024.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 2 122.441.75 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Acquisition de mobilier et de matériel,
- Fonds d'ouvrage médiathèque,
- Voirie communale 2024,
- Rénovation énergétique Centre socio Culturel,
- Gendarmerie,
- Divers bâtiments communaux,

Date de transmission de l'acte: 10/03/2025
 Date de réception de l'AR: 10/03/2025
 015-211502653-DEL_2025_014-AU
 A G E D I

- Eglise Ydes-Bourg,
- Travaux d'électrification,
- Signalisation sécurité,
- Groupe scolaire,
- Acquisitions foncières,
- Fournitures de travaux en régie.

Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **497 472.91 €**.

Elles comprennent :

- Les recettes réelles **426 965.53 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **137 802.04 €** (chapitre 13) qui émanent principalement de subventions.
 - Des dotations, fonds divers et réserves pour un montant de **289 163.49 €**.
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de **70 507.38 €**.

Fait à YDES, le 10 mars 2025

Le Maire,



Alain DELAGE

Date de transmission de l'acte: 10/03/2025
Date de réception de l'AR: 10/03/2025
015-211502653-DEL_2025_014-AU
A G E D I

Etat spécial des biens de section

Section Estagueilles

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde				0,00

Section Ydes

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde				0,00

Section Fanostre

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde				0,00

Section Fleurac

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1362	63512	SGC MAURIAC	Taxes foncières 2024	115,00
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde déficitaire				115,00

Section La Jarrige

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article		nature	montant
solde déficitaire				46,00

Section Lagarde

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde				0,00

Section Lagarde Le Breuil et le Regeat

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde				0,00

Section Lagnac

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde				0,00

Date de transmission de l'acte: 11/03/2025
 Date de reception de l'AR: 11/03/2025
 015-211502653-DEL_2025_015-AU
 A G E D I

Section Montassou

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1363	63512	SGC MAURIAC	Taxes foncières 2024	46,00
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde déficitaire				46,00

Section Montfouilloux

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1360	63512	SGC MAURIAC	Taxes foncières 2024	201,00
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant

Section Montoussou

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde				0,00

Section Trancis

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
solde				0,00

Date de transmission de l'acte: 11/03/2025
Date de reception de l'AR: 11/03/2025
015-211502653-DEL_2025_015-AU
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

004-2025 – BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 1 869 400.52 €,

à 18 voix pour,

et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

-DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	347 757,04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	1 717 933,92
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	1 521 643,48
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	1 869 400,52
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	1 869 400,52
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	1 714 308,97
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	155 091,55
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN 5/PREFECTURE DE MAURIE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_004_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JULLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

005-2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.
La séance est alors présidée par M. René BERGEAUD, 1^{er} Adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	25 431,92	0,00	105 513,08	0,00	130 945,00	0,00
Opérations exercice	248 826,35	306 970,78	1 137 572,46	1 267 257,42	1 386 398,81	1 574 228,20
Total	274 258,27	306 970,78	1 243 085,54	1 267 257,42	1 517 343,81	1 574 228,20
Résultat de clôture		32 712,51		24 171,88		56 884,39
Restes à réaliser	0,00	0,00	359 456,74	475 755,22	359 456,74	475 755,22
Total cumulé	0,00	32 712,51	359 456,74	499 927,10	359 456,74	532 639,61
Résultat définitif		32 712,51		140 470,36		173 182,87

Le Conseil Municipal
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)
M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Assainissement de la Commune d'Ydes,
-DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

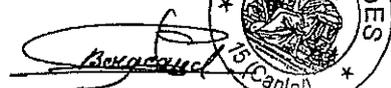
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Premier Adjoint
René BERGEAUD



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_005_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

005-2025B – DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

M. Alain DELAGE, Maire rappelle que les compétences assainissement seront transférées à Sumène Artense Communauté au 1^{er} Janvier 2025. Dans ce cadre, il convient :

- De prononcer la dissolution du Budget annexe assainissement au 1^{er} Janvier 2025,
- D'autoriser le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration dans les comptes,
- Les résultats du Budget annexe assainissement seront intégrés dans le Budget de la Commune.

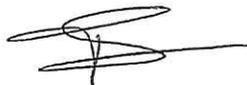
Le Conseil Municipal
à 18 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)
M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- PRONONCE la dissolution du Budget annexe assainissement au 1^{er} Janvier 2025
- AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration
- AUTORISE Le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

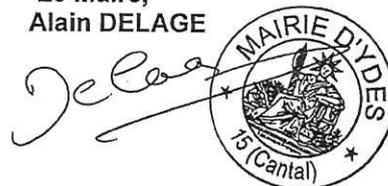
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance,
Sophie TOURNADRE



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025
015-211502653-DEL_005_2025B-DE
A G E D I

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etalent excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

006-2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent de 32 712.51 €**,

à 18 voix pour,

et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

-DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	25 431,92
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	58 144,43
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	32 712,51
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	32 712,51
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	32 712,51
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_006_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

007-2025 – BUDGET LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

La séance est alors présidée par M. René BERGEAUD, 1^{er} Adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	264 310,19	0,00	264 310,19	0,00
Opérations exercice	251 750,01	251 750,01	1 750,01	250 000,00	253 500,02	501 750,01
Total	251 750,01	251 750,01	266 060,20	250 000,00	517 810,21	501 750,01
Résultat de clôture			16 060,20		-16 060,20	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	16 060,20	0,00	-16 060,20	0,00
Résultat définitif			16 060,20		-16 060,20	

Le Conseil Municipal
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)
M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Lotissement les Jaquilloux de la Commune d'Ydes,
-DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Premier Adjoint
René BERGEAUD



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURICOURT
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_007_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

008-2025 – CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC L'ASSOCIATION « REFUGE BIENVENUE DU PAYS GENTIANE » 2025

M. le Maire indique à l'Assemblée, qu'en application des dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens, aux fourrières animales, à la protection des animaux, aux animaux dangereux et errants, à la sécurité et à l'hygiène publique, l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), propose la signature d'une convention de fourrière animale pour l'année 2025, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de signer cette convention,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le budget communal,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** la proposition présentée par M. le Maire,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de fourrière animale présentée par l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), pour l'année 2025, moyennant une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance,
Sophie TOURNADRE



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025

Date de réception de l'AR: 03/03/2025

015-211502653-DEL_008_2025-DE

AGEDI

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etalent excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

009-2025 – VENTE D'UN BIEN BÂTI QUARTIER DES TEMPLIERS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que, suite au décès de son père, Monsieur [REDACTED] a hérité des parcelles situées au Quartier des Templiers, et cadastrées [REDACTED]

Celui-ci souhaite acquérir un bien bâti communal cadastré AO 727 : il s'agit d'un garage d'une surface de 22 m², mitoyen à la maison de [REDACTED]

Ce bien avait été acheté par la Commune d'Ydes au moment de l'acquisition, par cette dernière, de la parcelle voisine AO 728 et sur laquelle se trouvait une habitation aujourd'hui démolie.

Par ailleurs, il convient de noter que les entrées de ce garage donnent directement sur la parcelle communale AO 728.

Monsieur le Maire propose de vendre ce bien à [REDACTED] au prix de 100 €.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre le bien bâti cadastré AO 727, d'une surface de 22 m², à [REDACTED]
- **FIXE** le prix de vente de ce bien à 100 €,
- **DIT** qu'un droit de passage sera autorisé à [REDACTED], qui devra modifier l'entrée du garage en plaçant la porte face à la rue,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance,
Sophie TOURNADRE



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURICOURT
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_009_2025-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

010-2025C- DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU-DIT « LAGARDE »

Annule et remplace la précédente

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'une demande d'acquisition de terrain a été reçue en mairie. [REDACTED], propriétaires de la parcelle [REDACTED] au lieu-dit « Lagarde », souhaitent acquérir un bien de section de 580 m², cadastré ZI 17 et attenant à leur propriété. Ce terrain leur permettrait d'accéder à leur garage. Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur cette requête.

Il est ajouté que l'article L 2411-16 du CGCT précise que « le changement d'usage ou la vente de tout ou partie d'un bien de section est décidé par le Conseil Municipal après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire. »

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

à 18 voix pour,

et 1 abstention (M. Christian MAURIO),

- **SE PRONONCE** en faveur de la demande de Monsieur Cédric CAGNAC et Madame Céline MOMMALIER, pour l'acquisition du bien de section de 580 m², cadastré ZI 17 et situé au lieu-dit « Lagarde »,

- **PRECISE** qu'il convient de procéder à un vote des électeurs membres de la section de « Lagarde » pour connaître leur avis sur la vente du bien de section de 580 m², cadastré ZI 17 et situé au lieu-dit « Lagarde », au profit de [REDACTED]

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir convoquer les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune et ayant leur domicile réel et fixe sur cette section afin qu'ils se prononcent sur cette demande,

- **FIXE** le prix de vente de la parcelle ZI 17, d'une superficie de 580 m², à 1 € le m², soit 580 €,

- **PRECISE** que lors du passage de l'expert-géomètre pour le bornage du terrain, la Commune en a profité pour délimiter le chemin rural attenant à la parcelle. Aussi, les frais de géomètre seront partagés de moitié entre la Commune d'Ydes et les acquéreurs. Les frais de Notaire seront, quant à eux, à la charge des acquéreurs,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance,
Sophie TOURNADRE



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif ou au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 12/03/2025

Date de réception de l'AR: 12/03/2025

015-211502653-DEL_010_2025C-DE

AGEDI

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

011-2025 – LOCATION GARAGE ANCIENNE ECOLE DE LARGNAC

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'un garage, d'une surface de 10 m², et situé dans le bâtiment de l'ancienne école de Lagnac, n'est pas utilisé.
Il propose de le mettre à la location.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO),

- **DECIDE** de louer le garage, d'une surface de 10 m², et situé dans le bâtiment de l'ancienne école de Lagnac, sis Rue de l'Ecole, 15210 Ydes
- **FIXE** le prix de location à 20 €/mois,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance,
Sophie TOURNADRE



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_011_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

012-2025 – GRATIFICATION DEPART EN RETRAITE DES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est de coutume d'attribuer aux agents faisant valoir leur droit à la retraite, une gratification de 10 € par année de service au sein de la commune d'Ydes, sous forme de bons d'achats à faire valoir auprès des commerçants et artisans d'Ydes.

Après avis de la Commission des Finances, M. le Maire propose d'augmenter le montant de cette gratification de 5 €, soit 15 € par année de service au sein de la collectivité, lors d'un départ en retraite d'un agent communal.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** cette proposition et décide d'attribuer, sous forme de bons d'achat à faire valoir auprès des commerçants et artisans d'Ydes, une gratification de 15 € par année de service au sein de la commune d'Ydes pour tout agent communal faisant valoir ses droits à la retraite,

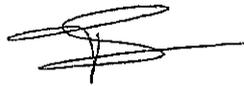
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

La Secrétaire de Séance,
Sophie TOURNADRE



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de réception de l'AR: 03/03/2025
015-211502653-DEL_012_2025-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	4
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : Rémi TEIL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT à Fabienne GARCIA, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance

013-2025 – ADHESION DE SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE LABELLISE EPAGE « SOURCES DORDOGNE RHUE »

Vu la délibération 20250117011DE du 17 janvier 2025 validant l'adhésion de Sumène Artense communauté au Syndicat Mixte labellisé EPAGE « sources Dordogne Rhue »

Vu les projets de statuts du syndicat mixte du bassin versant sources Dordogne Rhue

Considérant la constitution du syndicat mixte du Bassin Versant Sources Dordogne Rhue à l'initiative des Communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes Pays Gentiane
- Communauté de communes Dômes Sancy Artense
- Communauté de communes Massif du Sancy
- Hautes Terres Communauté
- Sumène Artense Communauté
- Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire (API)
- Communauté de communes du Pays Saïers (CCPS)
- Haute Corrèze communauté (HCC)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du conseil communautaire du 17 janvier 2025, les élus de Sumène Artense communauté ont validé les principes de structuration syndicale de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant sources Dordogne Rhue, validé le périmètre, les statuts du futur syndicat et l'adhésion de Sumène Artense communauté. Il est rappelé que pour des raisons de fluidité administrative, il est nécessaire de transformer les ententes Sources Dordogne Amont et Rhue existantes depuis 2019, en charge de la GEMAPI sur les bassins versants mentionnés, en syndicat de rivière.

L'objet du Syndicat Mixte du Bassin-versant Sources Dordogne Amont est d'exercer, par délégation, en lieu et place de ses membres et sur son périmètre d'intervention :

- la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,
- la compétence « animation-concertation de bassin » définie à l'item n° 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Les actions du syndicat sont d'intérêt général et visent l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, la restauration et la protection des milieux aquatiques, dans le respect de la réglementation applicable, et s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques en vigueur sur son territoire.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de ce syndicat dénommé « Sources Dordogne Rhue » et détaille les modalités de fonctionnement de la structure notamment en ce qui concerne les modalités de participation financière de chaque membre à l'équilibre global de fonctionnement et d'investissement.

.../...

Monsieur le Maire précise que pour que Sumène Artense communauté puisse valablement adhérer à un syndicat mixte il faut :

- D'une part l'accord du Conseil Communautaire, sous réserve de la validation par les communes membres ;
- D'autre part l'accord des communes membres de Sumène Artense communauté dans les conditions de majorité requises pour sa création à savoir : les deux tiers au moins des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ; ou la moitié au moins des conseils municipaux, représentant les deux tiers de sa population dans un délai maximal de trois mois à compter de la notification de la décision de Sumène Artense communauté aux communes membres. Cette majorité doit comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

à 2 voix Pour (Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD),

15 voix Contre (René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURE-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME et Christian MAURIO),

et 2 Abstentions (Alain DELAGE, Marie-France DAMPRUND),

- **S'OPPOSE** à l'adhésion de Sumène Artense Communauté au Syndicat Mixte labellisé EPAGE « Sources Dordogne Rhue »,

- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 03 Mars 2025

**La Secrétaire de Séance,
Sophie TOURNADRE**



**Le Maire,
Alain DELAGE**

